

Dans un magasin de porcelaine...

► La facture des dégâts causés par le grand gibier pèse de plus en plus lourd.

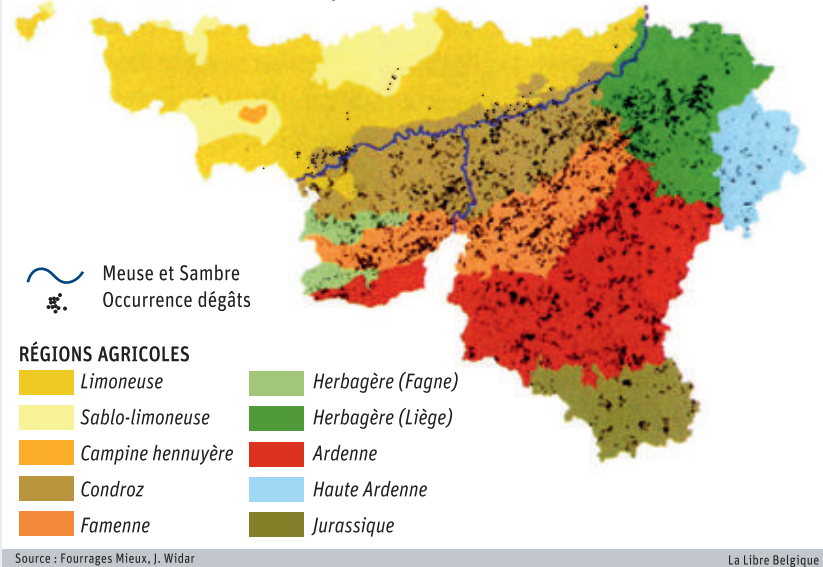
Ce n'est pas une surprise, les dégâts causés aux cultures par les sangliers suivent une courbe similaire à celle de l'augmentation des populations. Une situation qui suscite l'exaspération du monde agricole, en raison notamment de la lenteur des indemnités.

En vertu de la loi, le titulaire du territoire de chasse sur les parcelles boisées d'où proviennent les animaux est automatiquement tenu responsable et il lui revient de payer la facture – alors que plus aucune compagnie d'assurances n'accepte de couvrir ce genre de dommages.

Mais en pratique, les choses sont moins simples. Le litige peut se régler à l'amiable, avec ou sans l'intervention d'un expert agronome chargé d'évaluer les dommages, ou... finir devant le juge de paix. «Parfois, il y a des agriculteurs qui réclament trop ou des chasseurs qui veulent donner moins», résume-t-on à la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), soulignant que le fermier peut être mal pris dans la mesure où le chasseur concerné est aussi le propriétaire des terres agricoles louées à l'exploitant.

Depuis 2006, l'ASBL Fourrages-Mieux réalise à la demande de la Région wallonne un travail de fond sur cette question. S'appuyant sur le système de déclarations de superficie que les agriculteurs doivent compléter pour bénéficier du régime d'aide européen, l'ASBL a pu établir une cartogra-

Occurrence dégâts de sangliers par parcelle sur base des déclarations de superficie, en 2009



phie des zones renseignées par les cultivateurs comme ayant subi des dégâts de sangliers sur au moins 5% de la parcelle. Et le résultat est frappant (voir infographie). «Cette carte doit cependant être prise avec réserve. Elle peut donner l'impression qu'il y a des dommages partout en Région wallonne, mais elle ne traduit pas leur intensité, tempère Jérôme Wuidar, qui coordonne ce travail. Elle est surtout intéressante parce qu'elle fait aussi apparaître quelques traces du sanglier au nord du sillon Sambre et Meuse, ce qui est assez récent.»

Grâce à un logiciel qu'elle a développé et qu'elle met gratuitement à disposition des experts agronomes appelés à intervenir pour évaluer les dégâts, Fourrages-Mieux dispose toutefois d'une seconde cartographie «beaucoup

plus fine» car elle permet de mettre en évidence les zones où les dégradations sont les plus importantes (toutes espèces confondues, cette fois). Pour le sanglier, les prairies paient le plus lourd tribut, suivies des cultures de maïs et des céréales. Coût estimé: entre 350000 euros et 400000 euros par an sur la période 2008-2010. «Pour le cerf, les informations sont plus difficiles à collecter. Les dégâts de sangliers sont spectaculaires alors que les cerfs se contentent de brouter les prairies, ce qui se traduit surtout par une perte de rendement.»

Du côté de la FWA, on salue la mise en place de cet outil «qui devrait permettre d'objectiver les problèmes et les remboursements, mais aussi peut-être d'éviter les procédures judiciaires». Et l'on ne verrait

pas forcément d'un mauvais œil la mise en place d'une caisse de prépaiement au sein de chaque conseil cynégétique, auquel serait adjoint un expert neutre agréé. Pour autant que la facture soit ensuite bien répercutée vers les chasseurs responsables.

Les propriétaires forestiers sylviculteurs pour leur part ne bénéficient pas du régime d'indemnisation dont jouissent les cultivateurs. «Pour les dégâts aux plantations forestières, cela relève du code civil classique. Il faut donc prouver la faute commise par le chasseur pour être dédommagé, ce qui est extrêmement difficile», commente Etienne Snyers, président de l'association Nature, Terres et Forêts qui défend les intérêts des propriétaires ruraux. Si les grands propriétaires se débrouillent très bien car ils chassent eux-mêmes ou disposent d'un pouvoir de négociation important sur les terres qu'ils louent aux chasseurs, les propriétaires de petites parcelles sont de leur côté extrêmement démunis, ajoute-t-il. «Ils n'ont pas de réel pouvoir de négociation avec le chasseur. Il faudrait leur ouvrir le droit à un dédommagement dès le moment où les dégâts dépassent un certain seuil.»

«On assiste également à une hausse des dégâts aux véhicules, en particulier suite à des accidents impliquant des sangliers, mais aussi aux jardins privés», témoigne enfin Paul Boone, ex-président de la Fédération des courtiers d'assurances en province de Namur. Si certaines compagnies commencent à proposer un «pack jardin» incluant ce type de désagrément, d'autres vont à l'inverse être amenées à augmenter les primes omnium pour les voitures dans les zones noires les plus sujettes à ce type d'accrochage.

G.T.

Le mystère du gibier voyageur

► Certains animaux importés ont été repérés en Wallonie.

La rumeur court régulièrement dans les campagnes ardennaises: certains chasseurs peu scrupuleux relâcheraient du grand gibier dans la nature afin d'augmenter l'attractivité de leur territoire. Info? Intox? Si cette pratique semble marginale, elle n'en demeure pas moins réelle. Elle est même scientifiquement démontrée. Depuis 2004, Marie-Christine Flammant, chercheuse à l'Institut des sciences de la vie de l'UCL, travaille en effet à la réalisation d'une cartographie génétique du grand gibier (cerfs et sangliers) présent en Wallonie. «J'ai commencé à travailler sur le cerf en 2004 à la demande du Département de l'étude du milieu naturel et agricole, explique l'intéressée. L'objectif était de voir si le morcellement des habitats induit par les infrastructures routières créait un isolement des populations avec le risque d'entraîner un appauvrissement génétique au sein de celle-ci.»

L'exercice n'a fait apparaître aucun problème de cet ordre, mais il a permis de mettre en évidence trois sous-populations réparties sur les divers massifs forestiers. A la suite de ce travail, les chercheurs se sont rendu compte qu'ils pouvaient déterminer l'origine de ces animaux. Après avoir établi une banque de données rassemblant «les cartes d'identité» génétiques de quelque 1 800 cerfs présents en Wallonie, ils ont procédé à la même opération sur 600 autres individus issus des quatre coins de l'Europe. Grâce à ces fichiers comparatifs, ils ont pu mettre en évidence une vingtaine de cas de cerfs «parachutés». «Souvent de souche écossaise, précise M^{me} Flammant. Nous avons

aussi remarqué que l'on rencontre plus d'animaux étrangers sur certains territoires précis. Souvent, ce sont de jeunes mâles qui ont été relâchés dans l'espoir d'obtenir de beaux trophées. Dans d'autres cas, la fraude est liée au non-respect du quota de tir. Sur certains territoires, les chasseurs évitent de tirer les femelles pour faire fructifier leur capital-gibier. Mais s'ils n'ont pas leur quota de biches, ils n'obtiennent pas les quotas pour les mâles boisés l'année suivante. Donc, certains chasseurs achètent des biches et les tirent dans le camion pour les comptabiliser dans leur tableau de chasse.» Des faits qui valent aux personnes concernées d'être poursuivies devant la justice. En 2008, la chercheuse s'est également attelée à l'analyse génétique des populations de sangliers. Si le référentiel européen n'a pas encore été réalisé, elle dispose néanmoins de 1 200 génotypes qui permettent d'établir le profil génétique type du sanglier wallon. Un travail qui a à l'encore révélé son lot de surprises. Parmi les quatre sous-populations locales identifiées, une dizaine de «témoins lumineux» se sont mis à clignoter. «On trouve localement des sangliers importés. Nous observons notamment une poche exotique sur la zone de la forêt d'Anlier et quelques cas dispersés», commente notre interlocutrice, qui dit ne pas pouvoir «expliquer scientifiquement» la présence de ces animaux et s'interroge sur l'existence potentielle d'élevages dans notre pays. Certes, l'influence de ces importations sur l'expansion du grand gibier est marginale, mais la pratique n'en demeure pas moins interpellante.

G.T.

Le bilan de santé de la faune sauvage wallonne

► Elle constitue un réservoir pour les maladies émergentes.

Depuis 2001, la faune sauvage de la Région wallonne fait l'objet d'une surveillance sanitaire continue, coordonnée par un groupe de scientifiques de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège. Un travail qui s'inscrit dans le cadre de la réglementation européenne, mais aussi plus largement dans celui fixé par l'Organisation mondiale de la santé animale. Les populations d'animaux sauvages constituent en effet un réservoir important de maladies susceptibles de franchir la barrière des espèces, rappelle Annick Linden, la responsable du réseau de surveillance wallon. Il y a quelques années, une étude a ainsi démontré que 60% des nouvelles

maladies émergentes chez l'homme étaient des zoonoses et que les trois quarts d'entre elles puisent leurs racines dans la faune sauvage. L'enjeu est également d'ordre économique. L'apparition de la peste porcine chez les sangliers, par exemple, peut aboutir à la mise en quarantaine des élevages de porcs situés dans la zone concernée et au blocage des exportations. «D'un côté, nous réalisons environ 300 analyses par an sur des animaux sauvages trouvés morts que l'on nous apporte. De l'autre, nous procédons à des prélèvements et des analyses ciblées sur le gibier abattu pendant la période de chasse. Au total, près de 2 000 animaux, toutes espèces confondues, font l'objet d'analyses.» En ligne de mire: les cervidés (cerf, chevreuil), suidés (sanglier), lagomorphes (lièvre et lapin sauvage), les carnivores (renards, blaireaux), mais aussi certains oiseaux (canards) dans le cadre du suivi de la grippe H5N1.

Cette «pêche» ne se fait pas au hasard. Un comité scientifique établit annuellement une liste des maladies à passer prioritairement en revue en fonction des espèces: paratuberculose, tuberculose bovine, peste porcine, brucellose, maladie d'Aujeszky, trichinellose, etc. Le menu est large. Depuis 2003, le «tir sanitaire» d'animaux visiblement affaiblis est également autorisé toute l'année sous conditions. Dans l'ensemble, «la situation sanitaire du gibier belge est plutôt bonne contrairement à un pays comme l'Espagne, par exemple. Il rencontre beaucoup de problèmes dans certaines régions où on fait de l'élevage de sangliers pour la chasse», poursuit M^{me} Linden. Le boom des populations de grand gibier constitue-t-il un risque supplémentaire? «On sait que le risque de propagation de maladies virales hautement contagieuses comme la peste porcine classique est d'autant plus élevé que les populations sont denses»,

répond l'intéressée, expliquant que «l'on s'expose à des soucis» si l'on arrive à un stade où les populations de sangliers sont ingérables. Pour autant, ses observations ne lui ont jusqu'à présent pas permis de mettre en évidence un lien de cause à effet direct entre la surdensité de gibier et l'émergence de maladies en Wallonie. Certaines pratiques de chasse devraient néanmoins être corrigées, estime la scientifique, pointant du doigt le nourrissage. «D'un point de vue sanitaire, en concentrant les animaux de manière artificielle, on augmente dangereusement le risque de voir se propager des maladies. C'est de l'élevage intensif en fait.» Et de suggérer la mise en place de plans de gestion des populations de sangliers à la manière de ce qui se fait en France, où l'on établit des actions ciblées sur les points noirs où des problèmes conséquents sont régulièrement relevés.

G.T.

► Union européenne | Maroc

Tomates sans frontières...

Véronique Leblanc
Correspondante à Strasbourg

On ne peut qu'acter et voir ce que l'avenir réservera aux agriculteurs concernés, de part et d'autre de la Méditerranée, par l'accord de libre-échange Union européenne – Maroc validé sans encombre par le Parlement européen ce jeudi à Strasbourg. Fait éclairant, l'eurodéputé français José Bové, rapporteur de ce texte, en a retiré son nom à l'issue du vote.

Avec son groupe des verts, rejoint par les communistes, l'homme avait en effet mené une fronde argumentée contre un texte avalisé envers et contre son avis par la commission du commerce international. «J'ai pris ce dossier en main dès septembre 2010, a-t-il expliqué. J'en ai mesuré le pour et le contre et je suis arrivé à la conclusion qu'il fallait le rejeter, le renvoyer à la Commission et le remettre à plat».

Au centre de ses réticences, plusieurs points. D'abord, l'acquisition de 700000 ha de terres dans le sud du Maroc par le groupe financier Tiris Euro Arab d'Abu Dhabi, signe, selon lui, d'une anticipation de l'accord par les grands trusts internationaux et de la mainmise sur deux tiers des exportations de tomates marocaines par trois grands groupes (dont deux ont leur siège en Europe). Constats qui le font s'interroger sur les répercussions réelles d'une nouvelle donne pour les producteurs marocains eux-mêmes.

Ensuite, José Bové pointe les 5€ par jour (contre 50 en Espagne) perçus par une main-d'œuvre marocaine qui n'a pas le droit de se syndiquer et inclut parfois le travail des enfants.

Enfin, la question de l'eau. «L'exportation de 350 000 tonnes de tomates en Europe représente 35 millions de litres d'eau pour les faire pousser», a-t-il dit lors de la plénière, après avoir signalé «qu'on était là-bas en train de puiser dans des nappes phréatiques fossiles qui ne se renouvellent pas».

Si l'on ajoute à cela le fait que l'accord de libre-échange inclut la zone litigieuse du Sahara occidental alors que plusieurs pays, dont les Etats-Unis, s'en abstiennent afin de ne pas influencer sur les négociations en cours, on a fait le tour des blocages de José Bové.

Reste que la majorité des eurodéputés ont voté en faveur de cet accord en arguant, d'une part, de ses répercussions positives sur les exportations européennes en matière de viande et de poudre de lait, mais surtout sur l'impact qu'aurait eu un refus dans le contexte d'un Printemps arabe au milieu duquel le «Maroc, pays pauvre, ne s'est pas mal défendu», selon la socialiste belge Véronique De Keyser. «Dire non, est-ce que cela ne va pas tuer l'espoir? Misons sur le Maroc mais ne baissons pas la vigilance», a-t-elle poursuivi durant le débat. Au même moment, des producteurs espagnols déversaient des tonnes de tomates devant les bâtiments de l'Union européenne à Madrid.

DÉCOUVREZ LA TERRE DE MANIÈRE DIFFÉRENTE

OFFREZ VOUS LES PLUS BELLES IMAGES DE LA PLANÈTE À TRAVERS UNE COLLECTION DE 8 DVD.

La BBC a regroupé tous ses documentaires sous le nom 'BBC EARTH'. Une mission claire : combiner les techniques les plus avancées avec les réalisateurs les plus innovants afin de capturer les plus belles images de la Terre dans toute sa splendeur et sa diversité. 'BBC Earth' utilise les techniques les plus modernes afin de raconter des histoires uniques, émotives et captivantes. La sauvegarde de la planète commence par la connaissance de celle-ci.

POUR BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE EXCLUSIVE, RIEN DE PLUS SIMPLE !

Soit de verser 99€ (avant le 19 février) sur le compte BE 95 310-1802523-58 avec la communication "LLB/DH- BBC", les 8 DVD seront envoyés à l'adresse du donneur d'ordre après réception du paiement, dans un délai de 15 jours ouvrables.
Soit de faire un paiement en ligne via www.lalibre.be/action/earth où vous pourrez préciser l'adresse de livraison.
Vous êtes abonné à La Libre?
En tant qu'abonné vous ne payez que 95€ la collection des 8 DVD BBC Earth et vous recevez en plus un 9^{ème} DVD gratuit « Au fil du rail »

Découvrez notre offre exclusive sur : www.lalibre.be/action/earth

Offre valable jusqu'à épuisement des stocks, par quantités normales et sauf erreurs d'impression. Attention, l'adresse du donneur d'ordre sera l'adresse de livraison. Livraison en Belgique uniquement, par envoi postal. Le règlement est disponible sur le site www.lalibre.be/action/earth ou www.dh.be/action/earth ou par demande écrite (accompagnée d'une enveloppe affranchie et adressée) à La Libre Belgique - La DH, DVD EARTH, 79 Rue des Francs, 1040 Bruxelles.

OFFRE EXCLUSIVE
DU 6 AU
19 FEVRIER 2012
99€
Et livré à domicile !

au lieu de
184€



La Libre

DFW BBC EARTH